

Immeubles en fête 2006 : à vous de jouer !

Le mardi 30 mai prochain dans toute la France et dans de nombreux pays d'Europe, a lieu, comme chaque année, la journée "Immeubles en fête" ou la fête des voisins.



Une journée de convivialité...

Réunir ses voisins, partager avec eux autour d'un apéritif, d'un repas ou d'un concours de pétanque, un moment de convivialité, d'amitié, de bonne humeur...

Telle est la philosophie de la fête des voisins.

Vous voulez organiser quelque chose ?

Rien de plus simple : contactez vos voisins et décidez ensemble de ce que vous allez faire le 30 mai prochain.

Si vous souhaitez utiliser les parties communes de votre résidence (hall, parking, jardin...) demandez l'autorisation de vous y installer pour quelques heures, à votre gardien ou votre agence.



Mettez ensuite un petit mot dans le hall de votre résidence, des invitations dans les boîtes aux lettres ou sous les paillasons.

Passez à l'accueil de votre Agence ou de votre Bureau Habitat du Gard pour récupérer des invitations à compléter et à distribuer à vos voisins.



Vous pouvez aussi consulter le site : www.immeublesenfete.com pour y télécharger des affiches ou des invitations.

Le 30 mai, descendez une table ou une planche et deux tréteaux que vous installez dans la cour, dans le hall de votre immeuble, dans la rue ou votre jardin.

Demandez à chaque voisin d'apporter un petit quelque chose (boisson, gâteau,...).

Les jours qui précèdent, n'hésitez pas à frapper à toutes les portes pour dire à vos voisins combien leur présence vous ferait plaisir le 30 mai.

Partager un bon moment avec ses voisins : c'est tout simple !

Rénovation urbaine : la première résidence est habitée !

Les locataires de la résidence Jean Vignaud, conçue par le Cabinet d'Architecte Christian VOECKEL, ont emménagé dans leur maison ou leur appartement tout neuf. Venant pour la plupart d'autres résidences du Chemin-Bas d'Avignon, ils apprécient la qualité de vie de cette nouvelle résidence d'Habitat du Gard qui est aussi la première construite dans le cadre de la rénovation urbaine.

Suzanne COULAMA est la Gardienne de la nouvelle résidence. Vous pouvez la contacter pendant ses heures de travail ou vous adresser à votre Chargée de Clientèle, Marie-Pierre DUFOUR, pour les questions d'ordre locatif ou à votre Gérant, Philippe COMBE, pour les questions techniques.



Office-info

Le journal des locataires d'Habitat du Gard



**Habitat du Gard récompensé
par le label "entreprises gardoises
pour l'égalité des chances"**

décerné aux structures qui luttent contre les discriminations.



**Jean Vignaud : Première construction
des opérations de rénovation urbaine**



Mai
2006

Habitat du Gard
Office Public Départemental
92 bis Bd Jean-Jaurès,
BP 47046, 30911 Nîmes cedex 2.
Tél. 04 66 62 81 00
Accueil de 8h30 à 12h00
et de 13h00 à 16h30

Directeur de la Publication :
Pierre-Marie Soriano, Directeur général

Textes et Photos :
Jérémie Serra, Responsable de la Communication

Réalisation : agence noème

**Le 30 mai
prochain,
organisez
"Immeubles en fête"
avec vos voisins**



Le mot du Président



Madame, Monsieur,

L'enquête de satisfaction, dont nous vous présentions les résultats dans le numéro de février d'Office Info, a montré vos attentes en matière de délais et de résultats des réclamations.

Beaucoup de cette insatisfaction est liée à l'intervention des entreprises ; notre personnel sur le terrain est en effet bien souvent tributaire de la disponibilité, voire de la bonne volonté de l'entreprise mandatée.

Nous avons donc noué avec la CAPEB du Gard (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises

du Bâtiment) des relations de travail et de collaboration étroites qui vont permettre aux artisans gardois de mieux répondre aux appels d'offres et aux marchés publics que nous initiions chaque année. Nous bénéficierons ainsi de plus en plus du savoir-faire et de la technicité des artisans de notre département. C'est aussi de cette façon que nous améliorerons la qualité du service qui vous est rendu.

Par ailleurs, Habitat du Gard a obtenu le label "entreprises gardoises pour l'égalité des chances", véritable reconnaissance de notre politique de ressources humaines qui a fait d'Habitat du Gard, le premier employeur de quartiers où les recruteurs viennent moins facilement. Nous entendons ainsi lutter contre les discriminations de toutes natures à commencer par la discrimination géographique. Il n'est pas acceptable qu'un jeune, parce qu'il habite dans un quartier plutôt que dans un autre, ne puisse accéder à l'emploi.

Habitat du Gard est véritablement le porte parole de ses locataires. Ce label montre clairement que nous sommes capables d'accompagner cette parole par des actes concrets.

Denis Bouad,
Président d'Habitat du Gard

Habitat du Gard obtient le label :
"entreprises gardoises pour l'égalité des Chances".



Habitat du Gard est souvent le premier employeur des quartiers dits "sensibles" à travers son réseau d'agents qui oeuvrent quotidiennement au service des locataires. Cette volonté d'employer à des postes techniques, administratifs ou d'entretien, des hommes et des femmes trop souvent victimes de discriminations à l'embauche, a valu à Habitat du Gard de bénéficier du label "Entreprises gardoises pour l'Égalité des Chances".

Ce label, initié par la Préfecture du Gard, "valorise les bonnes pratiques d'une structure et son engagement citoyen. Il est attribué aux entreprises ou aux organismes respectant un cahier des charges comprenant des engagements en faveur de la promotion de l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi et le déroulement de carrière".

Il récompense l'engagement d'Habitat du Gard à faire vivre "une des valeurs qui fondent notre modèle politique et social", à savoir, aider celles et ceux "qui ne parviennent pas à trouver un emploi et se heurtent au mur des préjugés de l'indifférence et de la discrimination."

Les Antennes de téléphonies mobiles : sécurité maximale pour les locataires



Les résultats ont été présentés au Conseil de Concertation locative, aux représentants des locataires qui ont pu interroger les 3 opérateurs de téléphonie mobile (Orange, SFR et Bouygues Télécom), invités pour expliquer les procédures de contrôle et de mesures réalisées dans l'environnement immédiat de chaque antenne.



■ **Monsieur MARQUIS** que vous a apporté le CCL ?

"Le Conseil de Concertation Locative nous a permis d'interroger les opérateurs de téléphonie mobile sur tous les aspects techniques et sanitaires des antennes. Les mesures de champs électromagnétiques ont été faites par une société indépendante habilitée par l'Agence Nationale des Fréquences, conformément à un protocole très précis. Ces mesures, réalisées à partir d'une sonde isotropique, permettent de vérifier que les valeurs limites, fixées par décret, ne sont pas dépassées. Les résultats montrent que les antennes de téléphonies sont sans conséquences pour la santé des locataires, ce qui était la principale préoccupation de l'AFOC, et d'Habitat du Gard. L'AFOC reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire."

teurs de téléphonie mobile sur tous les aspects techniques et sanitaires des antennes. Les mesures de champs électromagnétiques ont été faites par une société indépendante habilitée par l'Agence Nationale des Fréquences, conformément à un protocole très précis. Ces mesures, réalisées à partir d'une sonde isotropique, permettent de vérifier que les valeurs limites, fixées par décret, ne sont pas dépassées. Les résultats montrent que les antennes de téléphonies sont sans conséquences pour la santé des locataires, ce qui était la principale préoccupation de l'AFOC, et d'Habitat du Gard. L'AFOC reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire."

Les antennes de téléphonie mobile sont régies par des normes européennes et françaises très strictes : elles doivent émettre des champs électriques et magnétiques très faibles, sans conséquences pour la santé.

Habitat du Gard, a donc autorisé la pose d'antenne de ce type sur certaines de ses résidences.

Quelques locataires s'en sont néanmoins inquiétés. Habitat du Gard a tenu à les rassurer. Un organisme agréé par

A l'initiative de **M. Bernard AUZON-CAPE**, Administrateur représentant les locataires, une réunion a eu lieu, en présence de **M. Pierre-Marie SORIANO**, Directeur général d'Habitat du Gard, entre des locataires de la résidence Val Grezan, et l'opérateur de téléphonie SFR, au sujet des antennes installées sur le toit de la résidence.

A l'issue de cette rencontre, un organisme indépendant a procédé à une campagne de mesures très précises dans les logements des locataires qui en ont fait la demande et à différents endroits de la résidence.

l'Agence Nationale des Fréquences a donc été mandaté pour effectuer des mesures très pointues.

Les résultats au Val Grezan ou à la Tour Avogadro montrent que non seulement les normes sont respectées mais aussi que les champs émis sont au maximum 50 fois plus faibles que les valeurs autorisées.



Une antenne de téléphonie mobile émet des champs électriques et magnétiques proches de ceux d'une télévision ou d'une radio FM !

Là où les champs étaient les plus élevés (parmi tous les points où des mesures ont été effectuées), les valeurs sont entre 50 et 2 000 fois inférieures aux valeurs maximales autorisées (qui sont déjà des valeurs sans incidence pour la santé). Pour les antennes GSM 1800, les valeurs constatées sont par exemple comparables à celles émises par une radio FM ou un poste TV. Il n'y a donc aucun risque pour les locataires.

| Appareil | Champ électrique | | | Champ magnétique | | |
|------------------|--------------------------------------|---------------------------|--|---------------------------------------|---------------------------|--|
| | Champ électrique total mesuré en V/m | Valeur maximale autorisée | Niveau mesuré par rapport au niveau autorisé | Champ magnétique total mesuré en mA/m | Valeur maximale autorisée | Niveau mesuré par rapport au niveau autorisé |
| Talki-walki | < 0,01 | 28 | 0,04% | 0,03 | 74,27 | 0,04% |
| Radio FM | 0,01 | 28 | 0,04% | 0,03 | 74,27 | 0,04% |
| Télévision | < 0,01 | 28 | 0,03% | 0,02 | 74,27 | 0,03% |
| Antenne GSM 900 | 0,21 | 42,2 | 0,52% | 0,057 | 106,63 | 0,05% |
| Antenne GSM 1800 | 0,03 | 59,6 | 0,05% | 0,09 | 150,66 | 0,06% |
| Antenne UMTS | 1,22 | 59,9 | 2,04% | 3,25 | 158,89 | 2,05% |



■ **Messieurs AUZON-CAPE et FRANZE**, comment êtes-vous intervenus ?

"Nous avons été sollicités par des locataires du Val Grezan qui se plaignaient d'avoir des perturbations sur leurs appareils ménagers et s'inquiétaient d'éventuelles répercussions sur leur santé. Nous avons donc demandé et obtenu

une réunion avec le Directeur général d'Habitat du Gard et la société SFR en présence des représentants CNL des locataires de la résidence. Cette réunion a conduit à une campagne de mesures des ondes produites par les antennes."

■ **Comment jugez-vous les résultats ?**

"D'après les études réalisées, Il n'y a aucune crainte à avoir pour la santé des locataires. Toujours selon ces études, les antennes n'ont pas non plus d'incidence sur les appareils ménagers. Les perturbations seraient plutôt dues aux utilisateurs de radio-cibi à proximité... Les locataires pourraient faire appel à leur association CNL pour une intervention auprès de TDF et de France Télécom."